



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TARIFS 2024/2025 DES STAGES
ORGANISÉS DURANT LES VACANCES
SCOLAIRES POUR LE 11/15 ANS-2025**

**DÉCISION N° DM-24-336
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2023 portant sur la création d'une tarification pour les stages organisés pour les jeunes de 11 à 15 ans durant les vacances scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour ces stages pour l'année scolaire 2024/2025 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les stages de 5 jours organisés pendant les vacances scolaires, pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total	22 €	32 €	43 €	54 €	65 €	75 €	85 €	92 €	97 €	102 €	107 €

DE FIXER la participation des familles pour les stages organisés du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 d'une durée spécifique de 2 jours comme suit :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total	9 €	13 €	17 €	22 €	26 €	30 €	34 €	37 €	39 €	41 €	43 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240930-Imc1H12234H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024
Date de Publication : 01/10/2024